



**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de la Commune de ROQUEMAURE,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 avec effet du 01/05/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale,
Vu la délibération n°07-05-53 du 23 mai 2007 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté en date du 18 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : le tableau annuel d'avancement au grade de chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe établi au regard de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle est fixé comme suite pour l'année 2025 :

Nom et Prénom de l'agent	F	H	Situation actuelle (grade – échelon)	Date d'effet souhaité de l'avancement	Examen professionnel ou à l'ancienneté
1. ALCARAZ Luc		x	Chef de service de PM principal de 2 ^{ème} cl. 12 ^{ème} échelon	01/09/2025	à l'ancienneté

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Gard, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme le Maire de la commune et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.

Fait à Roquemaure, le 08 septembre 2025

Le Maire,
Nathalie NURY

